# COMMUNE D'ACHERES YVELINES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024

N°002

Objet:

VERSEMENT DE
SUBVENTIONS AUX
COOPÉRATIVES DES
ÉCOLES PRIMAIRES DANS
LE CADRE DES PROJETS
PÉDAGOGIQUES, DES
SÉJOURS AVEC NUITÉES ET
DES SORTIES CULTURELLES
(SPECTACLES ET CINEMA)

Rapporteur:

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

19 MARS 2024

Date de la Convocation:

13 MARS 2024

Date d'affichage de la convocation :

13 MARS 2024

## NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice:

35

Membres présents :

29

Membres représentés :

05

Membres absents:

1

VOTE:

**UNANIMITE** 

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 19 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

**Maire-Adjoints** 

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Mourad MERGUI.

**Conseillers Municipaux** 

# Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Céline CHASSIN	pouvoir à	Marc HONORÉ
Alisson ZANI	pouvoir à	François DAZELLE
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Maeva CRUZ	pouvoir à	Martin DESSAIGNES
Salim LESAGE	pouvoir à	Mourad MERGUI

Etait absent:

Véronique LEBARBÉ

Secrétaire de séance : Fatiha YAHIAOUI

Accusé de réception en préfecture 078-217800051-20240319-002DEL24\_SUBSCO-DE Date de réception préfecture : 22/03/2024

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 19/03/2024

#### N°002

OBJET : VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX COOPÉRATIVES DES ÉCOLES PRIMAIRES DANS LE CADRE DES PROJETS PÉDAGOGIQUES, DES SÉJOURS AVEC NUITÉES ET DES SORTIES CULTURELLES (SPECTACLES ET CINEMA)

#### RAPPORTEUR: François DAZELLE

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

VU le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'avis favorable de la commission municipale Finances et développement économique du 8 mars 2024,

**Considérant** la volonté de la Ville de soutenir les projets pédagogiques scolaires et les séjours avec nuitées organisés par les écoles maternelles et élémentaires, ainsi que les sorties culturelles (spectacles et cinéma) au sein des équipements culturels de la ville,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

**ARTICLE 1 : ACCORDE** une subvention aux coopératives des écoles d'un montant global de 33 574 € décomposé comme suit :

### - Projets pédagogiques :

Ecole	Projet visé	Montant attribué		
MATERNELLES				
Robert Desnos	Corps en scène	500 €		
Julienne et René Volat	Prix des incorruptibles	375€		

ÉLÉMENTAIRES		
Louis Jouvet	Prix des incorruptibles	300 €
Frédéric Joliot-Curie	Prix des incorruptibles	375 €
Irène Joliot-Curie	Promenades architecturales et urbaines à Achères : les habitants racontent leur ville	700 €
Irène Joliot-Curie	Ecole et cinéma	240 €
Irène Joliot-Curie	Prix des incorruptibles	505 €
Henri Wallon	Ecole et cinéma	275 €
Henri Wallon	Ecole et cinéma	100 €
Henri Wallon	Prix des incorruptibles	600 €
Paul Langevin	Prix des incorruptibles	353 €
Paul Langevin	Prix des incorruptibles	199 €
Paul Langevin	Projet cirque	1 025 €
Célestin Freinet	Prix des incorruptibles	261 €
Célestin Freinet	Ecole et cinéma	700 €
Total		6 508 €

# Séjours avec nuitées :

Ecole	Projet visé	Montant attribué
	ÉLÉMENTAIRES	
Frédéric Joliot-Curie	Préhistoire et Moyen-Age	4 500 €
Irène Joliot Curie	La foret	1 000 €
Irène Joliot Curie	Les énergies	1 000 €
Henri Wallon	EMC et EPS	4 000 €
Louis Jouvet	Classe patrimoine en Normandie	4 992 €
TOTAL		15 492 €

#### Spectacles ou séance de cinéma :

La ville d'Achères subventionne les écoles communales à hauteur de 4,50€ par élève afin que l'ensemble des élèves puisse assister à un spectacle ou à une séance de cinéma dans la commune.

Ecoles	Effectifs	Montant attribué
M	ATERNELLES	
Pauline Kergomard	80	360 €
Joliot Curie	163	733.50 €
Célestin Freinet	99	445,50 €
Henri Wallon	183	823,50 €
Saint Exupéry	161	724,50 €
Robert Desnos	95	427,50 €
Julienne et René Volat	152	684 €
TOTAL	933	4 198,50 €

ÉLÉMENTAIRES			
Irène Joliot Curie	242	1 089€	
Fréderic Joliot Curie	213	958,50 €	
Célestin Freinet	257	1 156,50 €	
Henri Wallon	319	1 435,50 €	
Paul Langevin	293	1 318.50 €	
Louis Jouvet	315	1417.50 €	
TOTAL	1639	7 375.50 €	

ARTICLE 2 : DIT que la dépense est prévue au budget, imputation scolaire, nature 65748 et 6288.

Fait et délibéré à Achères, le 19 mars 2024

our extrait conforme,

Délibération publiée le :

2 2 MARS 2024

to REpréfecture 1-20240319-002DEL24\_SUBSCO-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir de va de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.